

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (17) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET,

POUVOIRS (3) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.PREHER
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (5) :

M.SULLI, Mme BOURAT, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU

OBJET : Création d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) - Outil pédagogique en faveur de l'emploi des jeunes

La Coopérative Jeunesse de Services est un outil pédagogique venant du Québec. Le principe est d'encadrer un groupe de 10 à 15 jeunes de 16 à 18 ans qui mettent en œuvre leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services au sein de leur quartier/ville tout au long de l'été. Outre la rémunération, la coopérative les initie au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché.

L'objectif est de permettre aux jeunes de vivre grandeur nature la gestion d'une entreprise. Ainsi, concrètement, la CJS produit une activité économique qui génère des salaires. Il leur faut définir les prestations vendues, calculer les prix, faire connaître leur offre de service, gérer les plannings, se répartir des fonctions de direction, de marketing, de comptabilité ainsi que les bénéfices.

Ils sont encadrés par deux animateurs et soutenus par un comité local qui regroupe des acteurs économiques et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des structures jeunesse et éducation populaire, des collectivités locales et des citoyens.

Les jeunes pourront offrir aux particuliers et entreprises de leur quartier/ville des prestations telles que livraison, jardinage, peinture, garde d'enfants de plus de 3 ans, archivages, déménagement, ménage, mise en rayon, classement, animations dans le cadre des manifestations estivales.

Chaque CJS développe sur son territoire un réseau et une communauté afin de créer une dynamique favorable pendant l'été pour les jeunes (Comité Local). Les enjeux, problématiques rencontrés peuvent donc être partagés et mutualisés par la communauté CJS de l'agglomération afin de favoriser l'interconnaissance et de s'enrichir des expériences de chacun.

Les deux animateurs qui seront affectés de juin à septembre sur ce projet permettront à 15 jeunes de participer à cette Coopérative Jeunesse de Services en juillet et août 2018.

L'ACEASCOP, entreprise multiactivités basée à Châtellerault, a créé une Coopérative Jeunesse de Services à laquelle Grand Châtellerault souhaite apporter son soutien financier.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°14

page 2/3

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant l'autorité territoriale, avant le vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

VU l'arrêté 2016_SPC_92 du 28 novembre 2016 portant modification des statuts de la CAPC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire,

CONSIDERANT le budget prévisionnel pour l'été 2018 ci-dessous :

Budget Prévisionnel CJS Châtellerault			
Dépenses		Ressources	
60 - Achats	11150	Partenaires publics	27225
61 - Services extérieurs	1150	Région Nouvelle Aquitaine Service ESS	9000
62 - Autres services extérieurs	5150	Etat-CGET Politique de la Ville - Vienne	5000
64 - Rémunération personnel	21000	Agglo Châtellerault	8000
		La France s'Engage	3225
		CAF Départementale	2000
		Ressources privées	11225
		Autofinancement	360
		Fondations	5640
		Mécénat, dons	5225
TOTAL CHARGES	38450	TOTAL RESSOURCES	38450
86. Emploi des contributions volontaires	13200	86. Emploi des contributions volontaires	13200
Mise à disposition de biens et de services	5000	Mise à disposition de biens et de services	5000
Personnel bénévole	1000	Personnel bénévole	1000
Ingénierie de projet	7200	Ingénierie de projet	7200
TOTAL	51650	TOTAL	51650
		% de financement publics pour 2018 53%	

CONSIDERANT l'intérêt que représente cet outil pour renforcer la coopération territoriale des acteurs membres du Comité Local et l'intérêt pédagogique en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et notamment les objectifs suivants :

- favoriser la mixité sociale
- apprendre sans risque son emploi
- reprendre confiance en soi
- se constituer un réseau social et professionnel
- valoriser l'engagement citoyen et les services à la population
- vivre une expérience collective de travail
- développer l'autonomie et l'esprit d'initiative

CONSIDERANT que ce projet est mené en transversalité avec le service gestionnaire de la politique de la ville,

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°14

page 3/3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) portée par le parrain économique ACEASCOP pour l'année 2018. Le montant de la subvention est fixé à 8 000 € maximum,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette action en faveur de l'entrepreneuriat collectif et de l'emploi des jeunes.

La dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 6281 / 4540 pour 6 000 € (*Budget Economie / ESS*) et sur le compte 90.10 / 6281 / 4540 pour 2 000 € (Budget Politique de la Ville)

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/05/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER